

3 – 5 – Analyse chronologique des observations.

Le bilan comptable s'établit à 18 observations (6 observations manuscrites, 9 courriers remis et 3 courriers électroniques.

Observation n°1 :

Mesdames Martine COLIN et ses filles Stéphanie COLIN et Caroline COLIN, propriétaires de la maison sise 4 place Xavier Authier à METABIEF, dans un courrier (2 pages) cosigné, complété de plans et photos remises le 13 juin 2016 et annexés au registre indique que :

- Stéphanie COLIN et Caroline COLIN sont propriétaires indivises des parcelles 976 et 1544 situées à l'arrière de ladite maison. Ces terrains sont actuellement loués et exploités par Monsieur Thierry MARANDIN l'été et mis gracieusement à disposition de l'Ecole de Ski Français (ESF) pour l'installation de son jardin d'enfants l'hiver,
- Elles bénéficient d'une servitude de passage sur la parcelle 1543 pour accéder à leurs appartements par la façade sud,
- Que cette servitude empiète de plusieurs mètres sur les parcelles 976 et 1544 de par la configuration du terrain,
- Elles sont les seules parties concernées par le projet de révision du PLU en tant que riveraines et propriétaires,
- Que ces terrains sur lesquels ont été installées nombre de remontées mécaniques avec prélèvement pour le 1^{er} parking situé en bas des résidences Mont d'Or 71 et construction de leur maison en 1971 ont toujours été propriété de la famille COLIN.

Elles déplorent à ce titre, n'avoir été ni consultées ni même informées de ce projet de révision qui leur est doublement préjudiciable

Réponse du Maître d'ouvrage :

Mmes Stéphanie et Caroline COLIN sont propriétaires riveraines du projet ciblé dans la révision simplifiée, mais ne sont pas les seules impactées par le projet contrairement à ce qu'elles invoquent. La quasi-totalité des personnes venues s'exprimer pour manifester leur désaccord concernant le projet de révision simplifiée l'est également (M. CHAUVE, M. CUENOT, M. MUTERLOS, M. TOUBIN, M. NICON...° Mmes COLIN sont d'ailleurs cosignataire d'une pétition regroupant ces différents interlocuteurs, il est dès lors surprenant qu'elles se présentent comme les seules propriétaires riveraines dans leur courrier porté en observation n° 1.

La commune s'interroge sur la phrase « sur lesquels a été prélevé l'emplacement du premier parking... » : il s'agit d'une opération privée de vente de terrain qui a permis de valoriser le patrimoine familial, par la construction et la gestion d'un magasin de location de skis exploité par monsieur Christian COLIN, propriétaire à l'époque. Le bâtiment, mis en vente à la suite du décès de ce dernier, abrite toujours aujourd'hui 2 unités commerciales dont cette location de skis qui a été reprise.

3 - 5 - Analyse chronologique des observations.

Le bilan comptable s'établit à 18 observations (6 observations manuscrites; 9 courriers remis et 3 courriers électroniques.

Observation n°1 :

Mesdames Martine COLIN et ses filles Stéphanie COLIN et Caroline COLIN, propriétaires de la maison sise 4 place Xavier Authier à METABIEF, dans un courrier (2 pages) cosigné, complété de plans et photos remises le 13 juin 2016 et annexés au registre indique que :

- Stéphanie COLIN et Caroline COLIN sont propriétaires indivises des parcelles 976 et 1544 situées à l'arrière de ladite maison. Ces terrains sont actuellement loués et exploités par Monsieur Thierry MARANDIN l'été et mis gracieusement à disposition de l'Ecole de Ski Français (ESF) pour l'installation de son jardin d'enfants l'hiver,
- Elles bénéficient d'une servitude de passage sur la parcelle 1543 pour accéder à leurs appartements par la façade sud,
- Que cette servitude empiète de plusieurs mètres sur les parcelles 976 et 1544 de par la configuration du terrain,
- Elles sont les seules parties concernées par le projet de révision du PLU en tant que riveraines et propriétaires,
- Que ces terrains sur lesquels ont été installées nombre de remontées mécaniques avec prélèvement pour le 1^{er} parking situé en bas des résidences Mont d'Or 71 et construction de leur maison en 1971 ont toujours été propriété de la famille COLIN.

Elles déplorent à ce titre, n'avoir été ni consultées ni même informées de ce projet de révision qui leur est doublement préjudiciable

Réponse du Maître d'ouvrage :

Mmes Stéphanie et Caroline COLIN sont propriétaires riveraines du projet ciblé dans la révision simplifiée, mais ne sont pas les seules impactées par le projet contrairement à ce qu'elles invoquent. La quasi-totalité des personnes venues s'exprimer pour manifester leur désaccord concernant le projet de révision simplifiée l'est également (M. CHAUVE, M. CUENOT, M. MUTERLOS, M. TOUBIN, M. NICON...° Mmes COLIN sont d'ailleurs cosignataire d'une pétition regroupant ces différents interlocuteurs, il est dès lors surprenant qu'elles se présentent comme les seules propriétaires riveraines dans leur courrier porté en observation n° 1.

La commune s'interroge sur la phrase « sur lesquels a été prélevé l'emplacement du premier parking... » : il s'agit d'une opération privée de vente de terrain qui a permis de valoriser le patrimoine familial, par la construction et la gestion d'un magasin de location de skis exploité par monsieur Christian COLIN, propriétaire à l'époque. Le bâtiment, mis en vente à la suite du décès de ce dernier, abrite toujours aujourd'hui 2 unités commerciales dont cette location de skis qui a été reprise.